



N° 06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

<i>Date de convocation</i> Le 24 Mars 2025	Séance ordinaire du 03 Avril 2025 Ouverture à 18 heures 45 Présidence de Madame Zakia SMAIL						
<i>Date d'affichage</i> Le 08 Avril 2025	Présents : Mmes BREDEL, DETLING, TREMBLAY, GUYON et Mrs DECHÂTRETTE et DEVERGIES						
<i>Nombre de Conseillers</i>	Excusés avec procuration : Mme LEBOUcq, procuration à Mr DECHATRETTE						
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>7</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	11	Présents	7	Votants	8	Excusé sans procuration : Mrs TREMBLAY, CARTA et EL MAATOUK
En exercice	11						
Présents	7						
Votants	8						
Objet : Budget 2025	Secrétaire de séance : Solenn Mirnik, Directrice du CCAS						

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2025, proposé au vote du Conseil d'Administration s'équilibre :

En Section de fonctionnement pour la partie CCAS :

- Dépenses : 107 946,49 €
- Recettes : 107 946,49 €

En section d'investissement pour la partie CCAS :

- Dépenses : 1 600 €
- Recettes : 1 600 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition de la Vice-présidente, Zakia SMAIL, et après examen détaillé,



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

Article 1 : de voter le budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, tel que proposé.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le président du CCAS et le Trésorier principal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,

Affiché le 08 Avril 2025

Rendu exécutoire- Loi du 2 mars 1982

La Vice-présidente,
Zakia SMAIL

